

207 rue Félix Faure 76072 LE HAVRE Cedex

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS ET RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31/08/2020

207 rue Félix Faure 76072 LE HAVRE Cedex

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31/08/20

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association « Institution Saint Joseph » relatifs à l'exercice clos le 31/08/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 2 décembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

1. Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2. Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note de l'annexe sur les règles et méthodes comptables expose les principes retenus pour la présentation des comptes. Dans le cadre de mon appréciation de ces règles et principes comptables suivis par votre société, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et je me suis assuré de leur correcte application.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1. <u>Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels</u>

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

2. <u>Informations relatives au gouvernement d'entreprise</u>

J'atteste de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurances, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet systématiquement de détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier:
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Choisy le Roi, le 2 décembre 2020

Le Commissaire aux Comptes

Jean Michel HELENNE

BILAN AU 31 AOUT 2020

	EXERCICE	CICE 2019 / 2020 EXERCICE 2018/				
ACTIF		AMORTIS.				
1 ACTIF IMMOBILISE	BRUT	& PROVISIONS	NET	NET		
Immobilisations incorporelles						
Frais de constitution	105 871,98	· ·	89 504,28	· ·		
Concessions. brevets. licences	31 263.63	22 285,27	8 978,36	5 863.79		
Immobilisations corporelles						
Matériel de cuisine et de restauration	216 991,34		88 112,91			
Matériel de lingerie	3 9 3 3 , 6 1	3583,61	350,00	· ·		
Mobilier d'enseignement taux 10 %	98291,81	68 187,71	30 104,10			
Mobilier d'enseignement taux 20 %	205 490,31	159857,34	45 632,97	51 963,91		
Equipt de labo et d'enseignt sp taux 20%	881 293,54		6486,43			
Equipt de labo et d'enseignt sp taux 10%	76 520,49 1297.08		22 320,39 0,00	· ·		
Mobilier et matériel d'infirmerie Matériel de culte	16417,90	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	2 007,80			
Outillage	18384,05		952,65			
Inst.gales,agenct,aménagements des locaux	· ·		2 808 226,68			
Matériel de transport	27 673,19	· ·		·		
Matériel de bureau et informatique	403 790,82		5 658,67	19232,04		
mobilier de bureau	66 671,09		7972,29			
Immobilisations en cours	967 917,11	·	967 917,11			
Immobilisations financières	0,00		0,00			
Prêt à l'Ass. Le Havre Yvetot Valliquerville	0,00	0,00	0,00	0,00		
Prêt à l'Ass. Protection des Sites	824 647,01	0,00	824 647,01	824 647,01		
TOTAL 1	8 288 588,94	3 379 717.29	4908871,65	4 139 189,20		
II ACTIF CIRCULANT						
Stook						
Stock Approvisionnements	268 182,20		268 182,20	250 281,17		
Fournisseurs	0,00		0,00	0,00		
Fournisseurs: ristournes et avoirs n. parv.	0,00		0,00	· ·		
Créances Familles	0,00		0,00	0,00		
Familles: créances douteuses	61 958,41	20 372,18	,			
Frs avoirs non reçus	20 280,56	20072,10	20 280,56			
Avances au Personnel	8 146,32		8146,32			
Avances permanentes pour frais	0,00		0,00			
Org.sociaux pdts à recevoir	2 326,10		2 326,10			
Subv.de Fonctionnement àrecevoir	74 670,89		74 670,89	7 899,88		
Asst Protection des Sites	1609 879,27		1609 879,27			
Asst Rue de Normandie	0,00		0,00			
Débit.crédit.divers	649,43		649,43	9 705,50		
Diamonik ilish -						
Disponibilités HSBC	66474,59		66 474,59	300 211,74		
Compte Livret HSBC	3 718,79		3 718,79			
Caisse d'Epargne	441 839,43		441 839,43	· ·		
Livrets Caissed'Epargne	1419 818,98		1419 818,98			
Intérêts courus à recevoir sur Ets financiers	2 125,22		2 125,22			
Caisse	1502,05		1502,05			
Caisse en devises	4 425,03		4 425,03			
IIICOMPTES DE REGULARISATION						
Charges constatées d'avance	76924,34		76 924,34	104523,90		
TOTAL II+111	4062921,61	20 372,18	4 042 549,43	4 525 475,48		
TOTAL II + 111	7002321,01	20312,10	7 042 043,43	4 323 47 3,40		

BILAN A U 31 **A** O U **T** 2 0 2 0

	AVANT RE	PORTS	APRES RE	PORTS
PASSIF	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE
	2019/2020	2018/2019	2019/2020	2018/2019
		_		
1 CAPITAUX PROPRES				
Fonds de dotation	648 052,48	648 052,48	648 052,48	648 052.48
	·	·	·	
Résultats cumulés	5 848623,30	5601742,88	6223 775,39	5 848 623,30
Résultats de l'exercice	375 152,09	246 880,42		
	0.0 .02,00	2.0 000,.2		
SITUATION NETIE	6871827,87	6 496675,78	6871827,87	6 496 675,78
1				
SUBVENTIONS D'EQUIP.SCOLAIRES AMO	ORTISSABLES		855 309,15	795 304,36
Taxe d'apprentissage affectée		391 414,90		
Quôte part de la taxe d'apprentissage affecté	е	-380433.40		
Subvention de la Région		238 454,46		
Quôte part de la subv. de la Région affectée		-92 332,26		
Subvention du Département		1315 044,55		
Quôte part de la subv. du Département affect	tée	-616 839,10		
Subvention l'informatique		18 529,48		
Quôte part de la subv. informatique affectée	TOTAL 4	-18 529,48	770740700	7 201 000 14
II PROVISIONS	TOTAL 1.		7727137,02	7 291 980,14
Provisions pour risques			20 000,00	20 000,00
Provisions pour congés payés			0,00	0,00
Provisions pour charges financières			146474,00	169 516,00
Provisions pour frais de construction			15 000,00	16 150,00
	TOTAL 11		181474,00	205 666,00
III DETTES Dettes financières			0,00	0,00
Emprunt, solde créditeur banque		0,00	0,00	0,00
		-,		
Intérêts courus		0		
Avances et acomptes				
Familles			482 011,27	385 164,31
Dettes d'exploitation				
Fournisseurs			212 699,30	352 244,32
Fournisseurs :factures non parvenues			25 675.36	52 187,22
Dettes sociales et fisc. Fonds de formation continue			1985,69	13 638,21
Fonds de contribution à l'effort de constr	ruction		14 160,13	14 168,48
URSSAF	GOLIOTI		58 085,78	78 909,68
AGRR Prévoyance			2234,96	2 519,81
La Garantie Obsèques			420,90	210.44
HUMANIS retraite			18 585,95	19 708,38
Mutuelle				0,00
Taxe sur les salaires			25 304,97	28 538,84
Organisme soc.charges à payer			7 333,23	33 147,41
Etat- Prélèvement à la source			6854,47	8936,63
Dettes provisionnées du personnel Autres dettes			39 727.13	38 861,96
Asso.des Parents d'élèves			17827,78	5 390,53
Dépôt et caution.reçus			150,00	0,00
Asso.LH/YN			107 078,27	87 639,37
Asso.Rue de Normandie			7 589,27	14505,56
Autres			5422,40	14 898.05
Débiteurs et créditeurs divers ch.à paye	r		8 663,20	16349,34
IV COMPTES DE REGULARISATION			4000.00	0.00
Produits perçus d'avance Taxe d'apprentissage reçue à affecter			1000,00 0,00	0,00 0,00
Tane d'applemissage régué à dirécter			0,00	0,00
		TOTAL III+IV	1042 810,06	1167 018,54
1			/]	•

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESUL	2019 / 2020	EXERCICE 2018 /2019	
CHARGES	EXERCICE	2019 / 2020	2010/2019
1 CHARGES DE FONCTIONNEMENT			
MATIERES.FOURNITURES ET P. M. CONSOMMES		492 550,99	562 996.98
Produits d'alimentation	6 071,63	,	
Energie et fluides	28 999,17		
Fournitures etpetit matériel	457 480,19		
CHARGES ET SERVICES EXTERIEURS		1803 322,12	1975 242,28
IMPOTS ET TAXES		3303,00	8 671,05
COUT DU PERSONNEL		2 822 443,62	2 846400,86
Appointements et indemnités	1898 192,92		
Charges sociales	666 167,40		
Impôts.taxes et versements assimilés sur appointement	258 083,30		
TOTAL 1		5 121 619,73	5 393 311,17
TOTAL T		3 121 013,73	3 393 311,17
A ALITPE CHARGE FONOT CHARGE FINANCIERES			
2 AUTRES CHARGES FONCT., CHARGES FINANCIERES, AMORTISSEMENTS, PROVISIONS			
PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES		5 383,52	3 105.44
INTERETS BANCAIRES		201,60	88,21
		272.002.44	220 670 61
DOTATIONS AUX AMORT.DES IMMOBILISATIONS		272 882,44	239 679,61
DOTAT IONSAUX PROVISIONS		20 372,13	15 297.20
Provisions pour congés payés	0,00		
Provisions pour dépréciation des actifs circulants,	20 372,13		
Provisions pour indem. départ retraite	0,00		
TOTAL 2		298 839,69	258 170.46
3 CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION		3 132,68	32 454,07
Charges except. sur opération de gestion	478,93	·	
Charges except. sur opération de gest. ex.antérieurs	2 653,75		
Charges except our operation do goot extentioned			
SUR OPERATIONS D'ELEMENT D'ACTIF		0,00	0,00
		,	00 454 654
TOTAL 3		1 <u>3, 1</u> 32;68+	<u>32,454:</u> 071
TOTAL DES CHARGES (1+2+3)		1 <u>5 423.592;1</u> 0	-56 83.935,701
EXCEDENT/ DEFICIT DE FONCTIONNEMENT		375 152,09	246 880.42
TOTAL GENERAL		5 798 744,19	5 930 816,12
		0100177,10	0 9 3 0 0 1 0 , 1 2

COMPTE DE RESULTAT

	ULIAI		EXERCICE
PRODUITS	EXERCICE	2019 / 2020	2018/2019
1 PRODUITS DE FONCTIONNEMENT			I
T TROBOTTO BET ONOTIONNEMENT			
REDEVANCES FAMILLES		2 958 978,49	3 035 436,36
Contribution familiale	2 061 842,43	_ 000 0.0, .0	0 000 100,00
Cours de vacances+prépas	27 975,55		
Droits d'inscription	17 185.00		
Demi-Pension et repas occasionnels	484 487,42		
Redevance frais de reprographie	47968,32		
Redevance livres	4 620,10		
Redevance frais d'affranchissement	39 569,12		
Redevance activités extra-scolaires	47 968,32		
Autres produits des activités annexes	1014,00		
Redevance assurance	27 877,75		
Redevance matérielpédagogique	105 297,04		
Redevance produits dérivés	42 207,05		
Participation diocésaine	120 098,65		
Redevance sections linguistiques	86 509,89		
Redevance examens linguistiques	8 310,00		
Redevances brutes	3 122 930,64		
Réductions tarifaires sur scolarité	-109 905,85		
Réductions sur scolarité enfant du personnel	-54 046,30		
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT		2 772 097,47	2812362,02
Forfait de l'Etat de la Région et du Département	2 654 141,88		
Pour livres scolaires.voyages, informatique	3 354,00		
Anpe, Agefiph	0,00		
Taxe d'apprentissage affectée au fonctionnement	12 987,47		
Quote part des TA affectée à l'amortissement :			
- des équipements scolaires	-194,65		
- de l'informatique pédagogique	101334,86		
Repasenseignants	473,91		
AUTR ES PRODUITS DE GESTION		23 824,59	31855,44
Repas personnel	9 239,55		
Prestations diverses	14585,04		
REPRISES SUR PROVISIONS	0.00	38 339,20	31 092,32
Transfert de charges d'exploitation	0,00		
Reprise sur provisions charges financières	23 042,00		
Provisions pour gros travaux	0,00		
Provisions pour dépréciation des créances	15 297,20		
TOTAL 1		5793 <u>2</u> 39,75	5910746,14
TOTAL T		3793 <u>2</u> 39,73	3910740,14
2. PRODUITS FINANCIERS		3 900,20	14 423.42
		0 000,20	11 120.12
Produits financiers.gain change	3 775,62		
Revenus des créances commerciales	124,58		
	,50		
3. PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	۱	1604,24	5 646.56
Produits except. sur opération de gestion	1354,24	,	
Produits except. sur opération de gest. ex.antérieurs	250,00		
Produits des cessions d'éléments d'actif cédés	0,00		
	2,30		
TOTAL 2+3		1604,24	5 646,56
TOTAL DES PRODUITS		.5.798 744,19	5 930816,12
TOTAL GENERAL		5 798 744,19	5 930816,12

Annexe aux comptes annuels

Institution Saint Joseph

207 rue Félix Faure B.P. 9039 76 072 Le Havre cedex

Exercice 2019/2020

Clos le 31 août 2020

Préambule :

La présente annexe est issue du modèle d'annexe préconisée par l'Ordre des Experts-Comptables et le Conseil National de la Vie Associative.

Notre association en tant qu'établissement scolaire n'est pas fiscalisée.

1. Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

2. Méthodes Générales :

*Convention de principe:

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des principes de prudence conformément aux hypothèses de base.

- Continuité de l'exercice.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

* Immobilisations:

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'exploitation des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les immobilisations financières concernent les avances faites aux associations propriétaires immobiliers de nos murs.

*Amortissements des immobilisations :

Il a été fait application des normes CRC 2002-10 et 2004-06. Il a été considéré qu'il y avait identité entre la durée d'usage et la durée économique.

Les principales durées d'amortissement sont :

- matériel de cuisine : 10 ans

- matériel d'enseignement : 10 à 15 ans

- équipement laboratoires : 5 ans- agencement général : 20 ans

- matériel de bureau : 3 à 5 ans

*Créances:

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

*Provisions:

Au 31 août 2020 nous avons constaté une provision d'indemnités de départ en retraite pour un montant de 146 474 €.

Cette provision est conforme en termes de méthode de calcul aux principes appliqués précédemment.

S'y ajoute aussi une provision pour litige de voisinage de 20 000€.

*COVID 19:

Compte tenu des impacts de la crise Covid, les comptes 2019-2020 ont été arrêtés sur la base de la continuité d'exploitation. Au vu du caractère récent de cette épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, nous n'avons pas déterminé au vue de notre activité d'impact significatif chiffré à la date d'arrêté des comptes par votre Conseil d'Administration. Nous n'avons pas non plus à ce jour connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation

3. Tableau des immobilisations : état joint n° 4 4. Tableau des amortissements : état joint n° 5

5. Tableau des provisions : état joint n° 6

6. Etat des créances et dettes : état joint n° 7

ANNEXE

Période du 01/09/2019 au 31/08/2020 Aux comptes annuels présentée en EUROS

4 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit°, créat° viremt pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement	42 061		63 811
Autres immobilisations incorporelles	28 864		5 395
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions			
Install. techniques, matériel, outillages industriels	1 472 388		11 430
Autres install., agencements, aménagements	4 201 514		162 370
Matériel de transport	27 673		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	517 071		3 759
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	172 077		795 840
Avances et acomptes			
TOTAL	6 390 723		973 399
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	824 647		
TOTAL	824 647		
TOTAL GENERAL	7 286 295		1 042 605

	Diminutions Par virement	Diminutions Par cession	Valeur brute des immob. à	Réév. légale Val origine à
	de pst à pst	ou mise HS	fin d'exercice	fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement			105 872	
Autres immobilisations incorporelles		2 995	31 264	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel, outillages industriels			1 483 818	
Autres install., agencements, aménagements		21 750	4 342 134	
Matériel de transport			27 673	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		15 566	505 264	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			967 917	
Avances et acomptes				
TOTAL		37 316	7 326 806	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			824 497	
TOTAL			824 497	
TOTAL GENERAL		40 311	8 288 439	

ANNEXE

Période du 01/09/2019 au 31/08/2020 Aux comptes annuels présentée en EUROS

5 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début	Dotations	Elem. sortis	Fin
	exercice	exercice	reprises	exercice
Frais d'établissement, recherche	1 679	14 689		16 368
Autres immobilisations incorporelles	23 000	2 281	2 995	22 285
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel et outill. industriels	1 252 527	38 284		1 290 811
Installations, agencements divers	1 361 472	194 146	21 710	1 533 907
Matériel de transport	26 193	1 480		27 673
Matériel de bureau, informatique, mobilier	<i>4</i> 82 235	19 031	15 566	488 672
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	3 122 427	252 941	37 276	3 341 064
TOTAL GENERAL	3 147 106	269 911	40 271	3 379 717

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice				s affectant la amort. dérog.
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche	14 689				
Autres immobilisations incorporelles	2 281				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales,agencements,constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels	38 284				
Installations, agencements divers	194 146				
Matériel de transport	1 480				
Mat. de bureau, informatique, mobilier	19 031				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	252 941				
TOTAL GENERAL	269 911				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

ANNEXE

Période du 01/09/2019 au 31/08/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

6 - ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Début exercice	Augmentat.	Diminutions reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse de prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions règlementées				
TOTAL Provisions règlementées				
Pour litiges	20 000			20 000
Pour garanties données client				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations	169 516		23 042	146 474
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
TOTAL Provisions	189 516		23 042	166 474
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	15 297	20 372	15 297	20 372
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations	15 297	20 372	15 297	20 372
TOTAL GENERAL	204 813	20 372	38 339	186 846
Dont dotations et reprises:				
- d'exploitation		20 372	15 297	
- financières			23 042	
- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

ANNEXE

Période du 01/09/2019 au 31/08/2020 Aux comptes annuels présentée en EUROS

7 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	824 647		824 647
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux	36 581	36 581	
Autres créances clients	25 378	25 378	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	6 2 9 6	6 296	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	4 769	4 769	
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	74 671	74 671	
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	1 630 809	1 630 809	
Charges constatées d'avance	76 924	76 924	
TOTAL GENERAL	2 680 075	1 855 428	824 647
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	238 375	238 375		
Personnel et comptes rattachés	42 141	42 141		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	100 985	100 985		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	32 159	32 159		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	17 828	17 828		
Autres dettes	610 764	610 764		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 000	1 000		
TOTAL GENERAL	1 043 253	1 043 253		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

7. Changement de méthode de présentation

Néant.

8. Variation du compte report à nouveau

Origine -Bénéfice comptable n-1	246 880.42 €	
Affectation		
-Report à nouveau		246 880.42 €

9. Entités liées

	Poste du bilan			
Entités avec lesquelles Institut St Joseph	Autres Créances	Clients	Fournisseurs	Emprunts et dettes financières divers
est lié.	Comptes d'associés à l'actif	Créances	Dettes	Comptes d'associés au passif
Association Protection des sites	1 609 879			
Association Le Havre Yvetot				107 078
Association rue de Normandie				7 589
TOTAL	1 609 879			114 667

10. Produits à recevoir

649.43 €

- Remboursements à recevoir

649.43€

11. Clients et comptes rattachés

- 456 633.77 €

Clients : solde des comptes familles (nets des acomptes reçus) - 113 907.75 €
Clients : acomptes reçus - 368 103.52 €
Clients : factures à établir 25 377.50 €

12. Charges constatées d'avance

76 924.34 €

Charges d'exploitation :

76 924.34 €

13. Produits constatés d'avance

1 000 €

Subvention Comenius:

1 000 €

14. Fournisseurs et Comptes rattachés

404 431.54 €

Fournisseurs (débit-crédit) 212 699.30 € Fournisseurs factures non parvenues 25 675.36 €

15. Détail des dettes fiscales et sociales

151 566.04 €

a) Personnel

25 276.00 €

Charges à payer sur congés payés

25 276.00 €

b) Organismes sociaux

126 290.04 €

URSSAF 58 085.78 €
AGRR prévoyance 2 234.96 €
GARANTIE obsèques 420.90 €
VAUBAN Humanis 18 585.95 €
MUTUELLE Harmonie 0.00 €
TAXE SUR LES SALAIRES 25 304.97 €

Charges sociales à payer Charges 7 333.23 € sociales sur congés payés 14 324.25 €

16. Information concernant les contributions volontaires en nature :

Non soumis

17. Informations complémentaires

Engagements hors bilan

a) Emprunts auprès des organismes bancaires : 0.00 €
 b) Crédit-baux : 0.00 €

c) Charges concernant les Indemnités de Départ en Retraite

L'Institution ne provisionne plus les indemnités de départ en retraite du personnel enseignant conformément à la législation.

Concernant le personnel non éducatif la provision pour indemnités de départ en retraite est constituée dans le compte provision 1565000.

d) Legs et donation : Non soumis

e) Cautions reçues et données : Néant

18. Compte de résultat

Nous vous rappelons que nos produits sont constitués essentiellement :

- participation des familles,
- subvention de l'Etat,
- taxe d'apprentissage.

19. Tableau d'évolution des effectifs moyens

Catégories / Années	31/08/2019	31/08/2020
Cadres	27	26
Employés	55	57
Total	82	83

207 rue Félix Faure 76072 LE HAVRE Cedex

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31/08/2020

A l'Assemblée Générale,

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article 25-2 du décret du 1^{er} mars 1985, j'ai été avisé des conventions visées à l'article 612-5 du Code du commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisé, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 25-1 du décret du 1^{er} mars 1985, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai effectué mes travaux selon les diligences estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS DE L'ANNEE S'ETANT POURSUIVIES:

Lovers des locaux :

* Entité concernée : Association « Protection des Sites »

Administrateur concerné:

Monsieur Bernard DEMEILLERS

En fonction des baux établis entre « l'association de Protection des Sites » et votre association, il est mis à la disposition de votre Institution l'ensemble des bâtiments situés au 207, rue Félix Faure 76072 Le Havre Cedex, moyennant un loyer annuel de : 516 260 €

* Entité concernée : Association « Le Havre Yvetot Valliquerville »

Administrateur concerné:

Monsieur Bernard DEMEILLERS

En fonction des baux établis entre « l'association Le Havre Yvetot Valliquerville» et votre association, il est mis à la disposition de votre Institution une partie des bâtiments situés au 207, rue Félix Faure 76072 Le Havre Cedex, moyennant un loyer annuel de : 32 214 €

* Entité concernée : Association « rue de Normandie »

Administrateur concerné:

Monsieur Bernard DEMEILLERS

En fonction des baux établis entre « rue de Normandie» et votre association, il est mis à la disposition de votre Institution une partie des bâtiments situés au 207, rue Félix Faure 76072 Le Havre Cedex, moyennant un loyer annuel de : 2 795 €

Telles sont les conventions qu'il vous appartient d'approuver.

Paris, le 2 décembre 2020

Le Commissaire aux Comptes

Jean Michel HELENNE